

# proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca



## Hommage du Lieutenant-gouverneur

Le récipiendaire de l’Hommage du Lieutenant-gouverneur, Me Samuel Gagnon et l’honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur du Québec.



Mot du président  
**p. 4**



Mot de la bâtonnière  
**p. 5**



Le droit athénien  
**p. 10**

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674

## L'équipe du Proforma

Me Audrey Létourneau  
Me Elise Bartlett  
Me Maude Bégin-Robitaille  
Me Nicholas Jobidon  
Me Ariane Leclerc Fortin  
Me Aurélie-Zia Gakawaya

## Conseil d'administration du Jeune Barreau 2015-2016

Me Louis-Philippe Pelle-  
tier-Langevin  
*président*

Me Régis  
Boisvert  
*1<sup>er</sup> vice-président*

Me Justin  
Tremblay  
*2<sup>e</sup> vice-président*

Me Louis  
Cloutier  
*Trésorier*

Me Audrey  
Létourneau  
*Secrétaire*

Me Myralie  
Roussin  
*Secrétaire adjointe*

## Conseillers(ères)

Me Jean-Félix Charbonneau  
Me Brian Lipson  
Me Raphaëlle Mignault  
Me Charles-Étienne Pépin  
Me Isabelle Sarrazin  
Me Valérie Savard

## Présidente sortante

Me Audrey Gagnon



# Des jeunes avocats impliqués socialement

## Nouvelle édition de la Clinique téléphonique de consultations juridiques du Jeune Barreau de Québec.

Le 15 novembre dernier s'est déroulée la Clinique téléphonique de consultations juridiques, événement annuel organisé par le Jeune Barreau de Québec. Lors de cette journée, les justiciables de la région de Québec sont invités à téléphoner à un point de service afin de recueillir une assistance juridique et de connaître les ressources appropriées pouvant leur venir en aide.



Bien que moins populaire que les années précédentes, en raison notamment d'une couverture médiatique moins grande compte tenu des attentats survenus à Paris le vendredi 13 novembre dernier, l'événement aura permis d'aider plusieurs justiciables et de les diriger adéquatement afin de trouver une solution aux situations auxquelles ils doivent faire face dans leur vie quotidienne. Encore une fois cette année, les questions relatives au droit pénal, au droit familial et au logement auront été les plus fréquentes de la part des justiciables.

Cet événement aura permis de mettre en lumière l'avènement d'une génération de jeunes avocats dont l'implication sociale est sans contredit remarquable. En effet, les organisateurs ont été surpris de constater qu'un nombre impressionnant de volontaires se sont montrés intéressés à participer à cette journée au service des justiciables. Nous en profitons pour remercier chaleureusement Mes Maxime Roberge, Marie-Philippe Turmel, Jasmine Laroche, Samuel Gagnon, Brian Lipson, Jean-Félix Charbonneau, David-Alexandre Girard, Catherine Boilard et François Pinard-Thériault, sans qui de telles journées ne pourraient avoir lieu.

Nous en profitons également pour remercier la contribution du bureau Norton Rose Fulbright qui a accepté de prêter ses locaux pour accueillir les bénévoles recueillant les appels des justiciables.

## Un événement à refaire l'an prochain ?

L'événement sera sans aucun doute reconduit l'an prochain. Le Jeune Barreau de Québec entrevoit à cet égard la possibilité d'un partenariat avec le Bureau d'information juridique de l'Université Laval dont le mandat est « d'apporter à la communauté de Québec et de ses environs un service d'information juridique gratuit ». À suivre...

## FAITES APPEL À NOTRE ÉQUIPE DE STÉNOGRAPHES

Plus de 15 membres à votre service !

Sténo M.P. Inc  
Marc Perrault  
T 418 842.3322  
C 418 564.4462  
stenomp@sympatico.ca

Sténo V.P. Inc.  
Vincent Perrault  
T 418 915.2769  
C 418 951.5055  
stenovp@hotmail.fr

Sténo Max Inc.  
Claudia Perrault  
T 418 915.1222  
C 418 573.1376  
perrault.claudia@videotron.ca



## Milieu de vie active : priorisez vos projets !

Marie-Christine Daignault | Desjardins

**Le milieu de vie active sonne l'heure des grands projets. Et avec les projets viennent habituellement les dépenses. C'est pourquoi il est temps de faire le point sur votre parcours financier.**

À cette étape, vous devrez faire des choix et établir vos priorités. Situer vos projets dans le temps vous permettra d'épargner en vue de les réaliser quand et comme vous le souhaitez.

### ÉPARGNER

- Faites des choix et établissez vos priorités. Vous êtes dans une période de vie où les projets ne manquent pas et les décaissements sont nombreux!
- Établissez un plan d'épargne pour les projets que vous priorisez (achat d'une propriété, arrivée d'un enfant, voyage, études, etc.).
- Élaborez un plan d'épargne pour les études des enfants (REEE), si vous en avez.
- Réévaluez vos cotisations REER en fonction de vos objectifs de retraite.
- Maximisez vos économies d'impôts.
- Veillez à maintenir l'équilibre entre les exigences financières du quotidien et votre plan financier à long terme.

### PROTÉGER

- Révisez vos protections d'assurance vie en fonction de vos nouvelles réalités (enfant, conjoint, mariage ou séparation, etc.).
- Protégez votre propre santé. En cas de maladie ou d'accident, votre assurance salaire ou invalidité vous permet de boucler votre budget habituel. Une protection supplémentaire pourrait s'avérer un bon complément pour faire face aux dépenses extraordinaires que pourrait engendrer une maladie grave.

- Protégez votre sécurité financière en cas de maladie grave de votre enfant. Un enfant gravement malade pourrait nécessiter que vous vous absentiez fréquemment du travail pour être à ses côtés, ce qui entraînerait d'importantes pertes de revenu. Un fonds d'urgence pour des moments imprévus ou encore une assurance vie et santé qui couvre plusieurs membres d'une même famille peuvent s'avérer une solution judicieuse.
- Prévoyez une assurance vie suffisante pour remplacer votre revenu afin que votre famille puisse maintenir la même qualité de vie si vous décédez prématurément.
- Prévoir, si ce n'est déjà fait, que tous vos emprunts soient remboursés au moment de votre décès. Retenez qu'il faut laisser à vos proches une succession libre de dettes.

N'oubliez pas que les conseillers financiers de l'institution financière de votre choix sont là pour vous aider et vous soutenir dans vos projets financiers. N'hésitez pas à faire appel à leur expertise!



## PROFITEZ D'UNE MARGE DE CRÉDIT VOUS OFFRANT :

- Un taux d'intérêt avantageux de 3,20%
- Des options de remboursement flexibles
- Aucuns frais de gestion

D'entrée de jeu, j'aimerais clore comme il se doit l'année 2015 en remerciant tous les membres qui se sont inscrits à notre traditionnel cocktail de Noël. Encore une fois, l'événement a été couronné de succès. Cette année, nos organisateurs, **Me Myralie Roussin** et **Me Charles-Étienne Pepin**, nous ont concocté une édition digne de mention. À vous deux, je vous lève mon chapeau et vous remercie infiniment.

J'espère que tous ont passé de belles vacances, car le retour au travail sera marqué par une vague de changements. Je pense plus particulièrement à l'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile*, le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ceci dit, nous devons toutefois demeurer optimistes.

Nous sommes déjà habitués aux modes alternatifs de règlement des conflits. Il faudra maintenant s'assurer que le réflexe de tenter de régler les conflits au lieu de les judiciairiser s'inscrive dès l'ouverture de nos dossiers. Il faut savoir que pour bien régler un dossier, nous devons le maîtriser. En agissant de la sorte dès le départ, nous serons mieux préparés et plus efficaces dans le contexte d'un litige sous sa forme la plus classique. En effet, nos clients gagneront à ce que leurs procureurs aient la maîtrise rapidement de leurs dossiers. En tant que jeunes avocats, nous nous devons de promouvoir un tel *modus operandi*.

Sur les autres changements apportés, je ne tenterai pas ici d'être exhaustif. Je souhaite vous rappeler que notre vocabulaire est appelé à changer. L'oralité est maintenant priorisée à l'écrit. La proportionnalité est de mise. La transparence et l'esprit de coopération sont dorénavant la règle. Pour les dossiers qui ne seront pas autrement réglés, ils devront porter sur les questions en litige qui sont essentielles.

Dans toutes ces mesures, l'on peut y voir un désir de gagner en efficacité. L'on doit ramener les justiciables vers les Tribunaux.

Tirons ici avantage de la situation pour prendre de bonnes habitudes dès le départ. Nous ne pouvons pas nous cacher derrière nos vieilles habitudes puisque nous sommes les avocates et avocats de dix années et moins de pratique des districts de Québec, de Beauce et de Montmagny.

## 2016... Le temps des bonnes résolutions

**Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin**  
Président du Jeune Barreau de Québec  
presidence@jeunebarreaudequebec.ca



Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore fait leur mise à jour en lisant attentivement le *Code de procédure civile*, je vous invite vivement à le faire.

D'ailleurs, je vous invite aussi à nous faire part de vos commentaires et de vos expériences relativement à l'entrée en vigueur du *Code de procédure civile*. Pour ce faire, vous pouvez nous écrire au [jbq@jeunebarreaudequebec.com](mailto:jbq@jeunebarreaudequebec.com). Nous verrons à colliger vos commentaires et expériences et à les faire acheminer aux diverses instances appropriées.

Veillez aussi prendre note que les Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec se sont dotées de nouvelles règles de procédure et de nouvelles directives. Elles ont été mises en ligne sur leur site Internet respectif. Vous vous devez de les consulter avec attention. Ensemble, montrons à la magistrature des différentes juridictions que nous prenons acte de leur travail et que nous souhaitons que cet esprit de collaboration perdure en appliquant les règlements et directives, ainsi qu'en utilisant les modèles fournis.

Je souhaite à toutes et à tous une belle année 2016!

### BUREAUX À LOUER

3, rue Vallière à Québec à 2 pas du Palais de justice

:::: DISPONIBLE DÈS MAINTENANT ::::

PLUSIEURS SERVICES INCLUS

Réceptionniste • Photocopieur • Télécopieur • Papeterie • Internet haute vitesse • Salle de conférence  
Service de secrétariat disponible

CONTACTER Me Daniel Tremblay, Me Sophie Lafleur ou Me Sylvie Petitclerc au :  
418 522-4031

Nous en avons tant parlé et nous nous sommes tant préparés. Nous pouvons maintenant dire : voilà, c'est fait... nous avons survécu au bogue de l'an 2016... le nouveau Code de procédure civile est en vigueur!

Pour plusieurs d'entre nous, l'arrivée du nouveau Code de procédure civile opérera un changement, pour ne pas dire un bouleversement, dans notre façon de gérer nos dossiers et d'en établir la stratégie. Heureusement, nous sommes plusieurs à porter le titre de médiateurs et à avoir intégré les modes de justice participative dans nos pratiques depuis maintenant plusieurs années. Nous sommes donc déjà très nombreux à avoir été sensibilisés à ces modes alternatifs de résolution de conflits. Tout comme moi, je présume que plusieurs « convertis » suivront avec intérêt, la place réservée à ces modes de règlement dans le nouveau Code et souhaiteront ardemment que ces modes s'intègrent naturellement dans la gestion de nos dossiers.

Avez-vous profité du congé des Fêtes pour relire avec attention les nouvelles dispositions du nouveau Code de procédure civile? Je me doute bien que non car, pour la majorité d'entre vous, vous l'avez déjà fait au cours de la dernière année. Pour les retardataires, permettez-moi de vous recommander de le faire sans plus tarder puisque, comme vous le savez, notre nouveau code bouleverse plusieurs de nos vieilles habitudes. Notre vocabulaire va changer. Nous devons être plus transparents. Nous devons divulguer nos moyens de preuve. Nous limiterons nos débats à l'essentiel (règle de la proportionnalité). Il ne s'agit que de quelques exemples. Il faut toutefois retenir que nous nous devons d'observer religieusement les nouveaux commandements dictés par ce nouveau code, car, si ce n'est pas le cas, ce seront nos clients qui auront l'odieux d'en payer le prix (condamnation aux frais de justice).

Le virage que nous venons d'amorcer est donc majeur. Je peux comprendre qu'il puisse faire l'objet de craintes et de critiques chez certains. De mon côté, comme plusieurs autres, je demeure des plus positives quant à la nouvelle couleur que prendra la procédure civile. Toutefois, je crois sincèrement que ce virage ne sera réussi que si tous collaborent de façon honnête et sincère et à en assurer le succès et à y adhérer au mieux.

Permettez-moi de profiter de cette tribune pour faire un peu de chauvinisme. En effet, j'aimerais vous dire combien je suis fière de notre Barreau, des juges et des membres du personnel du greffe de notre section. Depuis plusieurs semaines, nos différents comités de liaison (Cour d'appel, Cour

## « Le Bogue de l'an 2016 ? »

**Me Catherine Claveau**  
Bâtonnière de Québec  
batonnier@barreaudequebec.ca



supérieure et Cour du Québec) ont travaillé en collaboration avec les juges des tribunaux concernés quant à la mise en application de certaines dispositions du nouveau Code, notamment dans le cadre de l'élaboration de règlements de pratiques et de directives propres à notre district. De plus, les juges ont présenté plusieurs formations mettant en lumière les nouveautés du code, formations qui ont connu un véritable engouement de la part de ceux qui ont eu la chance d'y assister. D'autres sont à venir. Surveillez nos annonces.

Évidemment, il faudra s'attendre à ce que les règlements de pratique et les directives soient ajustés dans les prochains mois. En effet, il serait irréaliste de penser que tout se déroulera sans heurts. C'est pourquoi nos quatre comités de liaison sont prêts à recevoir les commentaires des membres et à identifier les problématiques majeures à l'occasion de rencontres avec les membres de la magistrature. Afin de bien répertorier les situations problématiques ou les ajustements, nous vous invitons à les adresser à la directrice générale afin que celle-ci puisse les recevoir, en dresser un inventaire et les adresser aux personnes clefs. Vos besoins en matière de formation pourront être acheminés de la même façon.

Avant de terminer, j'aimerais partager mes vœux, pour cette nouvelle année, à l'aide de cet acrostiche, en guise de solidarité avec nos cousins français, qui ont terminé l'année 2015 dans le chagrin et la peur.

Puisse 2016 nous apporter :

**P**aix  
**A**mour  
**R**ésilience  
**I**ntrospection  
**S**anté

**BON DÉBUT D'ANNÉE !**

**ERRATUM :** Une erreur s'est glissée dans le dernier Mot de la bâtonnière, page 6, 7<sup>e</sup> paragraphe. Au lieu de : «... en plus des 16 avocates et avocats siégeant au Conseil d'administration... » nous aurions dû lire : «... en plus des 12 avocates et avocats siégeant au Conseil d'administration... »

LES IMPRESSIONS  
**JEAN GAUVIN** INC.  
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini  
et le respect des délais fixés  
sont importants pour vous.  
Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur  
de votre bulletin  
Proforma...

Et de tous  
vos projets.

Téléphone (418)908-0624

Télécopieur (418)908-0674

jeangauvin@videotron.ca



## Une relève inspirante!

[Inspiré du texte de présentation de Me Johanne Mc Neil, première conseillère du Barreau de Québec et présidente du Comité de sélection de l'Hommage du Lieutenant-gouverneur]

L'Hommage du Lieutenant-gouverneur 2015 a été décerné cette année à **Me Samuel Gagnon** à l'occasion de l'assermentation collective des nouvelles avocates et nouveaux avocats du 25 novembre 2015.

Son honneur, l'honorable J. Michel Doyon, Lieutenant-gouverneur du Québec, était présent pour l'occasion et a remis l'Hommage au récipiendaire en plus de s'adresser aux invités réunis.

Trois critères guident le Comité de sélection dans l'attribution de l'Hommage, soit :

- Les résultats scolaires;
- L'ensemble du curriculum vitae;
- Les implications ou le bénévolat, que ce soit en milieu scolaire ou en milieu communautaire.

Le récipiendaire de l'Hommage du Lieutenant-gouverneur a impressionné le Comité de sélection par son équilibre de vie, sa bonne humeur, sa vivacité d'esprit de même que par les passions qui l'animent et que, malgré un horaire chargé, il arrive à vivre pleinement.

Me Gagnon est cofondateur de la *Coop Roue-Libre – Garneau* alors qu'il étudie au Cégep Garneau en 2009. Il monte le plan d'affaires, administre les documents de la coop, effectue la recherche de financement et en promeut les activités. La coop regroupe deux antennes qui travaillent en collaboration : celle de Garneau et celle de l'Université Laval dont Me Gagnon est devenu membre du conseil d'administration. La Coop Roue-libre a pour mission de rendre autonomes et responsables les membres de la communauté dans l'entretien, la réparation et l'utilisation du vélo comme moyen de transport et devenir une référence en matière de cyclisme utilitaire au Québec. Par son action, elle facilite l'installation de parcs à vélos sécurisés, l'accès à des ateliers de réparation, à de la formation, etc. Avec ses 2 000 membres, elle devient une porte-parole significative dans ses interventions au sein de la sphère publique afin de faire de Québec une meilleure ville cyclable.

La maxime « un esprit sain dans un corps sain » s'applique particulièrement à Me Gagnon. Avocat chez Langlois avocats, il voyage matin et soir en vélo. Il ne rate pas l'occasion de faire la promotion de ce « mode de vie » en étant notamment ambassadeur

du mois du vélo en mai 2015. Son action ne vise pas seulement à promouvoir le vélo comme une saine activité sportive, mais aussi, dans un objectif plus collectif, comme l'une des nombreuses façons de libérer le circuit routier.

Quant à la qualité de son curriculum vitae, mentionnons qu'il s'est impliqué pendant près de sept années auprès du mouvement *Scouts et Guides* à titre d'animateur, et ce jusqu'à la fin de son université. Il a reçu de nombreuses distinctions tantôt en lien avec son parcours scolaire, tantôt avec sa grande passion qu'est le vélo.

Il termine son diplôme d'excellence au Cégep St-Charles-Garnier avec la mention *Summa cum laude*. Ses implications liées au démarrage de la Coop Roue-Libre l'amènent à être honoré à l'occasion du Gala Forces avenir en 2011. Me Gagnon est sacré lauréat national dans la catégorie *entrepreneuriat affaires et vie économique*. Cette même année, il sera également lauréat du concours québécois en entrepreneuriat dans la catégorie *collégial collectif*.

Sa première année universitaire fut couronnée par le prix Davies Ward Phillips & Vineberg pour le meilleur rendement académique après sa première année du baccalauréat en droit et pour cette même année, il reçoit le Prix Norton Rose Canada pour la meilleure moyenne cumulative.

À l'occasion de sa deuxième année, il complète une session d'étude à l'étranger à l'Université Panthéon-Sorbonne à Paris.

Dans sa dernière année universitaire, il reçoit le prix du deuxième meilleur orateur au concours oratoire Lavery de Billy; le prix du troisième meilleur plaideur au concours Pierre-Basile-Mignault, et, pour ce même concours, le 2e meilleur résultat, en tandem, lors des joutes préliminaires.

Il termine son baccalauréat en droit avec une moyenne de 4.16 sur 4.33 et est inscrit au Tableau d'honneur de la Faculté de droit de l'Université Laval.

Les membres du Comité de sélection retiennent de leur rencontre avec Me Gagnon son sens de l'humour et de l'organisation, son équilibre de vie, qui manifestement se traduit en succès.

Me Gagnon, bravo pour vos initiatives et vos réussites, ce sera un plaisir de compter parmi nos membres un avocat de votre qualité.

Nous souhaitons féliciter l'ensemble des jeunes avocats qui ont présenté leur candidature. Vous représentez fièrement la relève de notre section !

# Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

**PAMBA**

Programme d'Aide aux Membres du Barreau de Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau  
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA [www.barreau.qc.ca/pamba](http://www.barreau.qc.ca/pamba)

# Des rapports médicaux d'invalidité standardisés et exigés systématiquement par un employeur : abus ?

CHRONIQUE

\* **SOQUIJ** | Intelligence juridique

Par  
Me France Rivard

Jusqu'où peut aller le droit de l'employeur de demander de faire remplir des formulaires d'invalidité ? Il y a des limites à ne pas franchir... L'affaire Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives (CSQ) et Commission scolaire des Navigateurs en est un bon exemple.

Le litige entre cette enseignante au niveau primaire et la Commission scolaire découle du fait qu'en surplus des certificats médicaux qu'elle avait fournis et de l'expertise médicale demandée par l'employeur à laquelle elle s'était soumise, ce dernier avait exigé systématiquement qu'elle fasse remplir, par un médecin, un rapport médical d'invalidité (formulaire standardisé RMI), à ses frais.

La demande de l'employeur était faite chaque fois où elle fournissait un certificat médical de son médecin traitant. Il voulait connaître l'existence ou non d'un plan de traitement.

## Contravention à la convention collective

L'arbitre a d'abord mentionné que la preuve de l'«invalidité» s'établit au moyen d'un certificat médical. En circonscrivant dans la convention collective la portée du certificat médical à une attestation de «la nature et la durée de l'invalidité», l'arbitre s'est dit d'avis que les parties entendaient ainsi limiter la teneur des informations personnelles auxquelles l'employeur peut avoir accès.

Ici, la plaignante a fourni un certificat médical indiquant un diagnostic et une durée d'arrêt de travail de six semaines qui pouvait se prolonger. Selon lui, ces informations étaient suffisantes au sens de la convention.

## Vie privée

Selon l'arbitre, si les informations relatives à l'état de santé d'une personne sont visées par le droit au respect de la vie privée, ce droit n'est pas absolu et peut connaître des limites raisonnables. Par un recours systématique au formulaire RMI, lequel cherche à obtenir le plan de traitement envisagé, l'employeur peut difficilement satisfaire, en toutes circonstances, à cette norme exigeante de justification d'une intrusion dans la vie privée.

## Discrimination

La plaignante bénéficie aussi du droit de se voir reconnaître et d'exercer son droit au respect de la vie privée, en pleine égalité, c'est-à-dire sans discrimination fondée sur un motif illicite prévu à la charte. En raison de sa condition de personne enceinte (grossesse), atteinte d'un trouble psychologique (handicap), la plaignante devait bénéficier de mesures d'accommodement de la part de l'employeur.

Or, au moment où la représentante de celui-ci lui a remis le premier formulaire à remplir, rien ne lui permettait de remettre en cause l'authenticité du certificat médical. Les demandes subséquentes de remplir un deuxième et troisième formulaire en sus des certificats médicaux donnés et du rapport d'expertise médicale reçu par l'employeur ne sont pas raisonnables non plus malgré la bonne foi de ce dernier. En effet, la bonne foi est sans pertinence en matière de discrimination.

L'anxiété vécue par la plaignante en raison de la situation aurait pu être évitée étant donné que le certificat médical initial respectait les exigences de la convention.

## Obligation d'accommodement et contrainte excessive

Ici, à l'occasion du traitement du dossier de l'invalidité de la plaignante, l'employeur n'a pas suffisamment tenu compte de son handicap, et sa pratique de recourir systématiquement au formulaire RMI a eu, sur elle, un effet préjudiciable.

Cette pratique est incompatible avec l'obligation d'accommodement à laquelle il était tenu. Adapter son exigence à la condition de la plaignante n'aurait pas été une contrainte excessive.

## Référence

*Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives (CSQ) et Commission scolaire des Navigateurs (T.A., 2015-07-17), 2015 QCTA 612, SOQUIJ AZ-51197873.*



**GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE**  
HUISSIERS DE JUSTICE

Depuis  
1966

800, boul. des Capucins,  
Québec (Québec) G1J 3R8  
www.gschuis.com

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service  
Expérience disponible EN TOUT TEMPS  
Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)  
Fax : 418 522-9911  
Sans frais : 1 800 463-6267



## La recherche juridique : avez-vous la bonne technique

Tout avocat, qu'il soit plaideur ou non, est un jour ou l'autre amené à faire de la recherche législative, doctrinale ou encore jurisprudentielle. Mais par où débiter ? Quels sont les outils de travail et surtout, de quelle façon les utiliser de manière efficiente. Cette formation vous donnera les réponses à ces questions, tout en vous présentant les moteurs de recherche gratuits et à la portée de tous les avocats.

### CONFÉRENCIÈRES :

**Me Véronique Boucher**, coordonnatrice  
**Me Érika Charest**, Service de recherche de la Cour supérieure

**DATE :** Le 27 janvier 2016, de 12 h 15 à 13 h 45  
 (aucun repas ne sera servi)

**LIEU :** Salle des mariages au Palais de justice de Québec

**COÛT :** Membre du Jeune Barreau : 20 \$  
 Membre du Barreau : 40 \$

LA CONFÉRENCE EST EN VOIE D'ACCRÉDITATION  
 PAR LE BARREAU POUR UNE DURÉE DE 1 h 30

### INSCRIPTION :

M<sup>me</sup> Caroline Potvin au 418 529-0301  
 formation@barreaudequebec.ca

### INFORMATIONS :

Me Isabelle Sarrazin (responsable de l'activité)  
 418 682-9966

## Immigration et droit d'asile au Canada

Comment obtenir l'asile au Canada ? Comment se déroule l'audition d'une demande d'asile devant la Section de la protection des réfugiés ? Quels sont les recours du demandeur d'asile en cas de rejet de sa demande d'asile ?

La formation a pour objet de répondre notamment à ces questions concrètes auxquelles font face les praticiens en droit de l'immigration.

### CONFÉRENCIER :

Me Ibrahim Dabo  
 Ibrahim Dabo avocat

**DATE :** Le 16 février 2016, de 12 h 15 à 13 h 45  
 (aucun repas ne sera servi)

**LIEU :** Salle des mariages au Palais de justice de Québec

**COÛT :** Membre du Jeune Barreau : 20 \$  
 Membre du Barreau : 40 \$

LA CONFÉRENCE EST EN VOIE D'ACCRÉDITATION  
 PAR LE BARREAU POUR UNE DURÉE DE 1 h 30

### INSCRIPTION :

M<sup>me</sup> Caroline Potvin au 418 529-0301  
 formation@barreaudequebec.ca

### INFORMATIONS :

Me Isabelle Sarrazin (responsable de l'activité)  
 418 682-9966

Faire parvenir la fiche d'inscription accompagnée de votre paiement, via le site du Barreau de Québec ou par chèque à l'ordre du JEUNE BARREAU DE QUÉBEC, au 300, boul. Jean-Lesage, RC-21 (casier #1) Québec (Québec) G1K 8K6 ou par télécopieur au (418) 522-4560.

**Québec (Place de la Cité)**  
**Très beau grand bureau meublé et équipé à partager**  
**deux jours semaine avec soirs et fins de semaine selon les besoins.**  
 (téléphone, télécopie, imprimante, table de rencontre, salle d'attente, stationnement, etc.)  
 Communiquer avec Me Nathalie Gagnon au 418 570-4051



**Vous êtes appelé à la barre**  
[www.barreaudequebec.ca](http://www.barreaudequebec.ca)

## La demande rétroactive d'aliments : les tenants et aboutissants de l'article 595 du C.c.Q.

Cette formation vise à comprendre clairement les critères de l'application de l'article 595 C.c.Q. lors d'une demande de pension alimentaire pour enfants ou entre conjoints. Cet article a été créé au fil du temps des demandes rétroactives dans de nombreux dossiers de sorte qu'il est devenu comme une sorte d'automatisme. La formation aura pour objectif de s'assurer que nous sommes vraiment à l'intérieur du cadre de 595 C.c.Q. avant de pouvoir se qualifier pour une réclamation rétroactive de pension alimentaire. Ainsi, nous ferons une analyse des conditions à l'intérieur desquelles notre demande rétroactive sera accueillie. De plus, il sera opportun de qualifier correctement ce qu'est un comportement répréhensible.

### CONFÉRENCIER/ÈRE :

Me Alain Daigle, *GOSELIN DAIGLE OUELLET, Avocats*  
Me Anne-Marie Claveau, *GOSELIN DAIGLE OUELLET, Avocats*

**DATE :** Le 12 février 2016, de 12 h 15 à 13 h 45  
(aucun repas ne sera servi)

**LIEU :** Salle des mariages au Palais de justice de Québec

**COÛT :** Membre du Jeune Barreau : 20 \$  
Membre du Barreau : 40 \$

LA CONFÉRENCE EST EN VOIE D'ACCREDITATION PAR LE BARREAU POUR UNE DURÉE DE 1 h 30

### INSCRIPTION :

M<sup>me</sup> Caroline Potvin au 418 529-0301  
formation@barreaudequebec.ca

### INFORMATIONS :

Me Mélissa Dufour (responsable de l'activité)  
418 208-9789



## Saviez-vous que?

Le Barreau du Québec a publié en mai 2015 le Guide sur la conciliation travail-vie personnelle :  
<http://www.barreau.qc.ca/export/sites/newsite/fr/avocats/services/conciliation-travail-vie-personnelle/guide-ctvp.pdf>



**JurisÉvolution**

L'outil de gestion indispensable  
pour tous les domaines de droit



Solutions de gestion  
pour avocats

[jurisconcept.ca](http://jurisconcept.ca)

Informez-vous pour profiter de la subvention Jeune Barreau : 1 888 692-1050

# Le droit athénien



Par  
**Me Jean-Philippe Savoie**

On nous enseigne dès l'école secondaire, si ce n'est l'école primaire, que la Grèce antique est le berceau de la démocratie et de la civilisation occidentale. Aristote, dans sa *Politique*, mentionne effectivement plusieurs cités-états dont le fonctionnement était démocratique, mais la plupart des cités étaient aristocratiques, monarchiques ou tyranniques. Cependant, on ne connaît en détail que les institutions de la cité d'Athènes, qui est en fait un contre-exemple. En effet, Athènes, qui avait une population évaluée entre 200 000 et 300 000 personnes, dont trente mille à cinquante mille citoyens, était de loin la cité la plus importante de l'époque classique de la Grèce antique, qui s'étend du V<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Athènes, de par sa taille et sa puissance, ne correspondait en rien à la norme : peut-on affirmer bien connaître la réalité des municipalités nord-américaines après avoir étudié New York ? Reste que les renseignements qui nous sont parvenus sur le régime démocratique d'Athènes sont précis et bien documentés, et permettent de se faire une idée du fonctionnement de ses institutions, y compris de ses tribunaux.

Deux types de procès existaient : les affaires privées, ou *dikè*, et les affaires publiques, ou *graphè*. Toutes les affaires étaient, bien entendu, décidées devant jury. Environ une dizaine de cours a existé durant le V<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle à Athènes. Ces tribunaux faisaient souvent l'objet de remaniements et il est donc difficile d'en donner un dénombrement exact. L'*Aréopage* était le plus haut tribunal et connaissait des causes criminelles les plus graves, comme les meurtres, les blessures avec préméditation et les accusations d'incendie, par exemple. Le *Prytanée*, le *Palladium*, le *Delphinium* et le *Phréatte*, eux, jugeaient de différents types d'homicides. C'est devant l'*Héliée*, les deux *Parabystes*, le *Trigonium* et le *Metychium* qu'était plaidée la vaste majorité des causes. Cinq cents jurés étaient annuellement tirés au sort afin de siéger au sein de ces tribunaux. Ces jurés, bien qu'ils fussent assignés à une seule cour, pouvaient être « empruntés » à l'occasion. On sait, par exemple, que Démosthène se défendit contre les accusations de corruption de Dinarque devant quinze cents jurés rassemblés au tribunal de l'*Héliée*.

Comme aujourd'hui, les parties avaient accès à divers moyens pour entraver les débats, comme la fin de non-recevoir et l'action reconventionnelle. Par contre, le système judiciaire de l'époque

était radicalement expéditif : une cause devait être décidée avant le coucher du soleil. Dans le cadre de procédures publiques, chaque partie disposait de trois heures pour défendre ses positions, alors que les parties à une affaire privée avaient souvent beaucoup moins de temps. Il fallait ainsi convaincre le jury de manière extrêmement rapide et efficace.

On connaît les noms de plusieurs avocats de l'époque, comme Antiphon, Dinarque, Hypéride, Lysias, ainsi que les célèbres Isocrate et Démosthène. Ces hommes n'étaient pas vraiment des spécialistes de la loi, puisque, de toute façon, un jury ne se fiait qu'à un seul discours de part et d'autre pour décider d'une cause. Il s'agissait donc de rhéteurs plus que de juristes. C'est d'ailleurs à un certain Corax de Syracuse, un Grec de Sicile, que remontent les origines de la rhétorique judiciaire.



**The School of Athens**  
Raphaël, 1509-1510 puis 1512  
Fresque, 440 x 770  
Chambre de la Signature, Palais pontifical, Vatican



**AU MARQUIS DE BRUMMELL**  
www.marquisbrummell.ca  
657 3<sup>e</sup> Avenue, Limoilou, Québec  
418-529-6897 1-877-529-6897  
Fax : 418-529-8691

**VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS**  
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERCERIE JEAN-GUY BOILARD)

**VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE**  
**ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE**

# Analyse pragmatique et fonctionnelle... de la fatigue décisionnelle



Par  
Me Nicholas Jobidon

**Dans sa chronique à chaque parution du *Proforma*, Me Jobidon sur-analyse un sujet jusqu'à l'absurde.**

La période du magasinage des fêtes est un temps d'enchantement caractérisé par des déambulations sans fin à Place Laurier afin de trouver le petit cadeau qui fera le grand bonheur d'un être cher. Quoi choisir... des confitures artisanales, des bougies à la vanille, une bande dessinée? Si oui, laquelle? La grande, la petite, l'intermédiaire, le paquet de deux? Bleu marine ou bleu ciel? Vanille poivrée ou vanille sucrée? Dans un sac cadeau ou une boîte? Une carte? Facture cadeau? Papier ou plastique? Débit ou crédit?

Pour plusieurs, voilà une ligne de questionnements beaucoup plus intimidante qu'un contre-interrogatoire à la Perry Mason. Ce type de magasinage force la prise de centaines de décisions pour lesquelles le pauvre consommateur n'est pas toujours préparé. Après une heure ou deux, beaucoup se sentent vidés, et c'est là que les vendeurs futés savent comment améliorer leur marge de profit...

## Juger, c'est dur

Des chercheurs s'intéressant au phénomène de la fatigue décisionnelle ont mené une étude auprès de bancs de décideurs administratifs siégeant à la commission des libérations conditionnelles israélienne. Ces décideurs – un juge, un criminologue et un travailleur social – entendaient plusieurs causes par jour, et les chercheurs se sont penchés sur les probabilités qu'un détenu obtienne une libération en fonction de l'heure de la journée à laquelle son dossier a été entendu (et aucun autre facteur, comme le mérite du dossier!). Au total, ils ont ainsi évalué plus de 1100 décisions.

En moyenne, la commission acceptait environ une demande sur trois. Fait étrange, cependant, la commission acceptait 70 % des demandes présentées au début de la journée. Ce pourcentage chutait ensuite jusqu'à se rapprocher dangereusement de zéro juste avant l'heure du lunch. Au retour de la pause, le pourcentage augmentait dramatiquement, pour continuer à diminuer progressivement jusqu'à la fin de la journée. Le lendemain, le pourcentage recommençait à 70 %.

Pourquoi? Parce que les juges, comme nos magasiniers, étaient drainés mentalement et choisissaient donc la solution qui

demandait le moins d'effort. Dans leur cas, refuser la libération est le choix facile et sécuritaire, d'autant plus qu'ils pourront toujours réentendre le même détenu à une date ultérieure; pour notre magasinier de Noël, le choix facile sera souvent de dire « oui, oui », surtout si l'offre qu'on lui fait est valide maintenant ou jamais.

## Soupes et sentences

Mais pourquoi, alors, les juges revenaient frais et dispos après la pause-dîner?

Pour expliquer leur découverte, les chercheurs proposent que notre capacité à prendre des décisions (surtout des bonnes décisions!) est limitée, tout comme notre capacité à fournir un effort physique. L'énergie dépensée pour prendre une décision n'est plus disponible pour prendre la prochaine décision, et lorsque les réserves d'énergie sont vides, notre volonté s'écroule. Le réservoir d'énergie mentale peut être rempli de la même manière que pour l'énergie physique : du repos et, surtout, de la nourriture. Spécifiquement, du sucre : le glucose qu'il contient aide à combattre la fatigue décisionnelle en redonnant de l'énergie au cerveau, qui peut alors réactiver l'amygdale (une partie du cerveau associée au contrôle des impulsions).

Cette même source d'énergie est utilisée à la fois pour se concentrer et prendre des décisions, mais aussi pour résister à quelque envie ou appétit. Cette découverte explique donc en partie l'immense difficulté à laquelle font face tous ceux qui suivent un régime alimentaire : il faut dépenser de la volonté pour suivre son régime, mais on ne peut avoir de la volonté qu'en mangeant!

## Sucre et sagesse

Ces recherches établissent une différence entre la sagesse et la volonté : là où sagesse acquise est là pour rester, la volonté, elle, fluctue tout au long de la journée en fonction des réserves d'énergie. C'est pourquoi une personne sage ne prendra pas de décisions graves et irréversibles alors que ses niveaux d'énergie mentale (le glucose) sont au plus bas.

En cas d'urgence, un petit peu d'énergie n'est jamais bien dur à trouver : une petite limonade, une crème glacée, ou un café. Après tout, décider et résister à des tentations... ça prend du jus!

**Bonne et heureuse année!**



**Boîtes à lunch**

**Prêt à manger Traiteur**

**581-300-3900**

**www.bouffeetcie.com**



## Calendrier des activités

### 4 février 2016

Formation du Barreau de Québec – CAIJ\*  
Dossiers de la pyrrhotite – questions d’assurances et enjeux relatifs à la pluralité d’assureurs en présence de dommages progressifs et continus (1,5 h) – Restaurant Montego

### 18 février 2016

Colloque en droit de la jeunesse (6 h)  
Institut en santé mentale de Québec

### 24 février 2016

Formation du Barreau de Québec – CAIJ\*  
L’obligation de considérer les modes de prévention et de règlement des différends (PRD) : qu’en est-il ? (1,5 h)  
Palais de justice de Québec

### 22 avril 2016

Colloque en droit de la santé mentale (6 h)  
Institut en santé mentale de Québec

## MAÎTRE DU SAVOIR

**TU ES** stagiaire ou membre du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec **ET** tu exerces ta profession depuis moins de 10 ans<sup>†</sup>?

### Inscris-toi au programme de rabais SOQUIJ dès aujourd’hui!

<p>Un abonnement pour</p> <h1>15 \$</h1> <p>par mois</p> <p>Plus des rabais avantageux sur le coût de tes recherches<sup>†</sup>.</p>	<p>Ce programme de trois ans te donne accès à une richesse d’information inégalée sur le Portail SOQUIJ :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Recherche juridique</li><li>Les Plumitifs</li><li>Les Collections</li><li>Les Express</li></ul>
---	---

Pour en savoir davantage, visite [soquij.qc.ca/desaujourd'hui](http://soquij.qc.ca/desaujourd'hui)

**\*SOQUIJ** | Intelligence juridique

† Certaines conditions s’appliquent. Visite [soquij.qc.ca/desaujourd'hui](http://soquij.qc.ca/desaujourd'hui) pour plus de détails.

## Actualité juridique

- **Me Jean-Guy Légaré** a été nommé président de conseil de discipline au Bureau des présidents de conseils de discipline des ordres professionnels.
  - **Mes Claudia Vaillancourt** et **Philippe Tardif** se sont joints à l’étude Beauvais Truchon. Me Luc Chamberland s’y est joint également, à titre d’associé.
  - **Me Marie-Michèle Fontaine** a été nommée directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques ainsi que directrice de l’enseignement pour le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches.
  - **Mes Reynald Auger** et **Sarto Veilleux** se sont joints au bureau Langlois Avocats.
  - Le cabinet DeBlois Avocats accueille **Me AnnMarie Pressé** et **Me Pierre De Blois** dans son équipe. Me François-Olivier De Blois devient associé à ce même bureau.
  - **Me Sabin Ouellet** est nommé procureur en chef aux poursuites criminelles et pénales du bureau de Québec de la Direction des poursuites criminelles et pénales.
  - **Mes Nathalie Pronovost** et **Line Magnan** se sont jointes au bureau de Québec de la Direction du contentieux fiscal et civil de Revenu Québec.
- Si vous désirez publier gratuitement dans cette section transmettre votre information à l’adresse suivante : [jbq@jeunebarreauquebec.ca](mailto:jbq@jeunebarreauquebec.ca)

\* Pour plus d’information sur ces activités ou pour vous y inscrire, consultez le [www.barreauquebec.ca](http://www.barreauquebec.ca) dans la section « Calendrier des activités ».